Fonds de Dotation

Les Amis de la Propriété Caillebotte

Inscrite à la préfecture sous le numéro FD 912 0012

Siège Social :
8 Rue de Concy
91330 YERRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

19 rue de Sèvres - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tél : 01 41 31 68 90 – fax : 01 41 31 05 79 – e-mail : rexco@rexco.fr – web : www.rexco.fr
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris- Ile de France et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.
SAS au capital de 300 000 € - RCS Nanterre B 491 267 241 – SIRET 491 267 241 00033 - TVA intracommunautaire FR 31 491 267 241

Aux Membres du Conseil d'Administration

1 - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels Fonds de dotation les Amis de la propriété Caillebotte relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe relative au financement de l'ensemble mobilier de la chambre à coucher Caillebotte et aux conséquences sur les comptes de votre association.

4 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

6 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

7 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 22 septembre 2020

POUR LA SAS REXCO CONSEILS

Pascale JAUSSAUD
Commissaire aux Comptes

Période du 01/01/19 au 31/12/19

BILAN ACTIF

Présenté en Euros avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/19 (12 mois)				Exercice précédent (12 mois)	
	Brut	Amort. &Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	15 789,62 €	15 698,62 €	91,00 €		2 183,46 €	
Immobilisations grévées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	15 789,62 €	15 698,62 €	91,00 €		2 183,46 €	
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs						
Personnel						
Organismes sociaux						
Etat, Impots sur les bénéfices						
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	29 901,45 €		29 901,45 €		19 792,33 €	
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	29 901,45 €		29 901,45 €		19 792,33 €	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	45 691,07 €	15 698,62 €	29 992,45 €	0	21 975,79 €	

www.rexco.fr REXCO

Période du 01/01/19 au 31/12/19

BILAN PASSIF

Présenté en Euros avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/19 (12 mois)	Exercice précédent (12 mois)
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES :		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	19 475,79 €	16 753,18 €
Résultat de l'exercice	8 016,66 €	2 722,61 €
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droits de reprise		
Apports		
Legs et donation		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	27 492,45 €	19 475,79 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL (II)		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 500,00 €	2 500,00 €
Autres		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	2 500,00 €	2 500,00 €
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	29 992,45 €	21 975,79 €
ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser :		
Accepté par les organes statutairement compétents		
Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
ENGAGEMENTS DONNES		

www.rexco.fr REXCO

Fonds de Dotation : Les Amis de la Propriété Caillebotte

Compte de résultat

	2019	2018		2019	2018
CHARGES			**PRODUITS**		
60 Achats (sauf 603)			**70 Ventes de produits et services**		
601 Matières premières			701 Ventes de produits finis		
602 Autres approvisionnements			702 Ventes de produits intermédiaires		
604 Etudes et prestations			703 Ventes de produits résiduels		
605 Achats de mobiliers	570,00 €	15 000,00 €	704 Travaux		
606 Achats non stockés de matières et fournitures (fournitures administratives)	965,55 €	321,45 €	705 Etudes		
607 Achats de marchandises			706 Prestations de services		
608 frais accessoires d'achats			707 Ventes de marchandises		
Total achats	**1 535,55 €**	**15 321,45 €**	708 Produits des activités annexes		
61 Services extérieurs			**Total ventes de produits et services**		
611 Sous-traitance générale			**75 Produits de gestion**		
612 Redevances de crédit-bail			751 Redevances pour concessions		
613 Locations			754 Collectes		
614 Charges locatives			756 Cotisations		
615 Entretien et réparations		- €	758 Produits divers de gestion courante		
616 Primes d'assurances	120,92 €	114,82 €	**Total produits de gestion**		
617 etudes et recherches			**Autres produits**		
618 Divers			71 Production stockée		
Total services extérieurs	**120,92 €**	**114,82 €**	72 Production Immobilisée		
62 Autres services extérieurs			74 subvention d'exploitation		
621 Personnel extérieur (paiement conférenciers, soirées privatives, stagiaires...)			76 Produits financiers		
622 Rémunérations d'intermédiaires (commissaire aux comptes, foundraising)	4 364,52 €	2 419,08 €	77 Produits exceptionnels (dons)	32 890,00 €	27 785,60 €
623 Publicité et relations publiques (plaquettes mécénat + JO)	2 457,60 €	290,00 €	78 Reprises sur amortissements et provisions		
624 Transports		- €	79 Transferts de charges		
625 déplacements et réception	9 311,66 €	816,50 €	**Total autres produits**	**32 890,00 €**	**27 785,60 €**
626 frais postaux et télécom	4 008,32 €	675,80 €	**87 Contributions volontaires**		
627 Services bancaires et assimilés			870 Bénévolat		
628 Divers (distrib boite plaquette)	- €	339,45 €	871 Prestations en nature		
Total autres services extérieurs	**20 142,10 €**	**4 540,83 €**	872 Dons en nature		
64 Charges de personnel			**Total contributions volontaires**		
641 Rémunérations du personnel					
645 Charges de sécurité sociale					
647 Autres charges sociales					
648 Autres charges du personnel					
Total charges de personnel					
Autres charges					
63 Impôts et taxes					
65 Autres charges de gestion courante					
66 Charges financières (frais bancaires)	982,31 €	1 009,31 €			
67 Charges exceptionnelles					
68 Dotations aux amortissements et provisions	2 092,46 €	4 076,58 €			
69 Impôts sur les sociétés					
Total autres charges	**3 074,77 €**	**5 085,89 €**			
86 Emplois des contributions volontaires					
860 Secours en nature					
861 Mise à disposition gratuite de biens					
862 Prestations					
864 Personnels bénévoles					
Total emplois des contributions					
Total autres charges					

TOTAL CHARGES	**24 873,34 €**	**25 062,99 €**	**TOTAL PRODUITS**	**32 890,00 €**	**27 785,60 €**
Résultat de l'exercice 2018 : bénéfice =		**2 722,61 €**			
Résultat de l'exercice 2019: bénéfice =	**8 016,66 €**				
Résultats cumulés fin 2018	**19 475,79 €**				
résultat cumulé au 31/12/19	**27 492,45 €**				

www.rexco.fr REXCO

Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 29 992.45 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 8 016.66 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 / EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La ville de Yerres a procédé le 20 septembre 2016 à l'acquisition d'un ensemble de mobiliers de la chambre à coucher ayant appartenu à la Famille Caillebotte suite à l'exercice du droit de préemption mobilier de l'Etat pour son compte. Le montant de cette acquisition s'élève à 188.200 euros, commissions et taxes comprises.

Dans une convention signée avec la ville de Yerres le 30 septembre 2016, le fonds de dotation s'est engagé à financer la totalité de cette acquisition à terme par des versements pluriannuels avec un premier versement de 60 000 euros en 2016. Ce versement avait été comptabilisé en charges dans les comptes du fonds de dotation car celui-ci n'est pas propriétaire des biens.

En 2018, le fonds de dotation a poursuivi le financement de cette chambre par le versement de 15.000€ au bénéfice de la ville grâce aux dons reçus dans l'année.
Il n'y a pas eu de versement en 2019.

La dette résiduelle, d'un montant de 113.200€ au 31/12/2019, n'est pas comptabilisée.

Le fonds de dotation s'est engagé à effectuer des versements chaque fois que ses fonds disponibles le permettraient et jusqu'au financement complet de l'achat.

Cette convention a été conclue pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification, soit à partir du 4 octobre 2016. Elle deviendra caduque au terme du financement intégral du mobilier via des versements successifs du fonds de dotation à la ville de Yerres

Le fonds de dotation a poursuivi ses actions de promotion de la propriété en 2019 ainsi que l'appel aux dons pour la réalisation des futurs projets que sont la réalisation de la roseraie telle que l'avais conçue le peintre, ainsi que la rénovation de la fontaine de l'enfant à l'oie.

www.rexco.fr REXCO

L'épidémie de Covid et le confinement imposé ont naturellement mis à l'arrêt l'activité du fonds et de la propriété sur cette période (mars à juin 2020). Les actions de promotion ainsi que les expositions ont toutes été annulées et reportées soit à partir de septembre 2020, soit sur l'exercice 2021.

2 / PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euros.

3 / PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles qui ne sont pas destinées au Casin sont amorties sur 5 ans.

4 / NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	15 790 €			15 790 €
TOTAL	15 790 €			15 790 €

www.rexco.fr REXCO

Amortissements

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	13 607 €	2 092 €		15 699 €
TOTAL	9 530 €	4 077 €		13 607 €

www.rexco.fr REXCO